

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **12 (1876)**

Heft 2

PDF erstellt am: **01.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.

15 Janvier 1876.

12<sup>e</sup> année.

N<sup>o</sup> 2.



# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

SOMMAIRE. — Pestalozzi et la Suisse loués par Castelar. — Rapport sur la marche de la Société ou section pédagogique de Genève pour l'année 1875. — Le service militaire pour l'instituteur et l'école de Lucerne. — Correspondances vaudoises. — Chronique bibliographique. — Appel.

---

## Pestalozzi et la Suisse loués par Emilio Castelar.

L'ancien président de la République espagnole, *Emilio Castelar*, qui, comme on le sait, séjournait naguère dans nos Alpes, a publié dans l'*Illustration espagnole et américaine*, sous ce titre : un *Maître d'école*, un article enthousiaste et parfois même lyrique et dithyrambique sur Pestalozzi et la Suisse, dont nos lecteurs jugeront par les passages suivants que nous traduisons de la belle langue castillane :

« Un homme comme celui-là ne pouvait être élevé et ne pouvait  
» vivre que dans l'atmosphère d'une République. Les cités républi-  
» caines sont celles qui ont le plus contribué à l'éducation de  
» l'espèce humaine. Parcourez avec les yeux de l'âme tous les temps  
» de l'Histoire, vous y verrez que le genre humain a été éclairé par  
» ces villes ; chacune d'elles a apporté son contingent de lumières,

» son trésor d'idées aux richesses communes de l'humanité. Athènes  
» lui a donné ses statues, Rome ses lois, Florence les arts de la  
» Renaissance, Gênes, la lettre de change pour le commerce, Venise,  
» les glaces, Pise, la loi du pendule, Strasbourg, l'imprimerie. Tout  
» le mouvement intellectuel de la France au 16<sup>me</sup> siècle eût été  
» perdu, s'il n'eût trouvé un asile à Genève; sans la Hollande, l'An-  
» gleterre devenait réactionnaire avec les Stuarts. Zurich a exercé  
» une grande influence sur le mouvement intellectuel de l'Alle-  
» magne. Là ont séjourné Schelling et Fichte; là écrivirent Klops-  
» tock et Gessner; là encore brillait le théologien, le physionomiste  
» Lavater; c'est là aussi qu'est né Pestalozzi.

» La première école de ce grand éducateur s'éleva sur les rives du  
» lac des 4 cantons. Terre si belle et si sainte qu'on n'oublie plus  
» jamais quand on l'a vue une fois (1).

» Italien de race et Allemand de culture et de langue, il y avait  
» dans son âme de la chaleur méridionale et de la réflexion du  
» Nord, le rayon de soleil de l'Italie sur la neige des Alpes. Pesta-  
» lozzi était républicain de naissance et de conviction, révolution-  
» naire et réformateur, sans cesse en lutte avec l'aristocratie. Eclou  
» sous les ailes d'une mère tendre qui lui avait communiqué son  
» âme avec toutes ses délicatesses, ayant pour épouse une femme  
» dont la fortune passa en grande partie aux œuvres de bienfaisance  
» de son mari; réduit pendant quelque temps à vivre des secours  
» de servantes fidèles qui professaient pour leur maître un culte trop  
» rare chez les domestiques: c'est dans de semblables conditions  
» que Pestalozzi, ce rédempteur de l'humanité souffrante, s'en allait  
» de ville en ville cherchant à éclairer le pauvre et à soulager la  
» misère, adoptant les orphelins, se dépouillant de tout, tendant lui-  
» même la main pour les malheureux, s'il était nécessaire; philo-  
» sophe en action, poète de la vie, tribun de l'enfance, fils divin  
» du naturalisme, son livre était l'univers; aucune impression ne  
» peut se comparer avec l'étoile d'or qui le conduisait sur son che-  
» min; aucune poésie ne peut atteindre à la sublimité de son amour  
» pour les déshérités et les souffrants de toute espèce. Les réunir  
» en une école qui fut aimante comme une mère, pleine de sollici-

(1) M. Castelar se trompe. La première école de Pestalozzi, sa Ferme-Ecole s'éleva au Neuuhof, en Argovie.

» tude comme la providence, et sainte comme une église, les enlever  
» à toute révélation qui ne reposât pas sur la conscience, étouffer  
» en eux l'idée de caste, de privilège, développer en eux le senti-  
» ment individuel de la liberté, du mutuel support, de la solidarité  
» réciproque, afin que chacun songeât à réaliser sa destinée tout en  
» concourant à faire celle des autres, les former en chœur pour  
» chanter en commun la patrie, le Créateur; leur donner des notions  
» des nombres, des dénominations sous la forme de l'apologue, du  
» symbole, et les exercer à reproduire en relief les sites du lieu na-  
» tal, du canton, de l'Europe, du monde, jusqu'à ce que les esprits  
» de l'enfance devinssent capables de classer leurs idées et de les  
» mettre au service de la société, sous la main de Dieu, pour l'imiter  
» dans ses œuvres, — tout cela sans autre mobile que l'amour du  
» bien, ni autre fin que l'amour du bien et de la justice, se transfigu-  
» rer de la sorte pour régénérer ses semblables et créer ainsi un nou-  
» vel ordre social, certes c'est une œuvre qui a droit à un éternel sou-  
» venir et à l'éternelle reconnaissance de l'humanité secourue. »

Ce sont là de bien belles paroles et qui honorent celui qui les a écrites comme celui qui en est l'objet. Et dire que les œuvres de Pestalozzi, qui inspirent tant de respect et de vénération aux hommes les plus éminents de l'Europe, n'aient pas trouvé un éditeur dans son pays ! Bien plus, que ses œuvres complètes publiées par M. Seyffardt ne se trouvent pas dans nos bibliothèques ! Nous donnons de l'argent pour des monuments à nos grands hommes, et pour leurs plus beaux monuments, leurs œuvres, les livres où revivent leurs grandes pensées, nous n'en avons pas !

La Suisse se glorifiera toujours beaucoup trop de ses progrès politiques et autres, tant qu'elle n'aura pas plus le culte du beau, du vrai et du grand, et qu'elle négligera de s'abreuver aux sources immortelles que recèlent ses montagnes. Qu'est-ce que toute la petite presse de clocher si répandue chez nous, à côté des œuvres de granit des grands esprits et des grands cœurs semblables à celui dont Castellar a retracé l'image avec tant de bonheur et d'éloquence ?

A. DAGUET.



## Rapport sur la marche de la Société pédagogique de Genève pendant l'année 1875, lu à la séance du 9 décembre.

### I.

Depuis l'entrée en fonctions de votre comité, trois sociétaires ont donné leur démission, un est décédé, et quinze personnes ont été admises à faire partie de la Société, soit comme membres actifs, soit comme membres honoraires. Le nombre actuel des sociétaires se trouve être ainsi de 113, dont 7 membres honoraires ou correspondants, et 106 membres actifs qui se répartissent comme suit :

Instituteurs primaires . . . . .	60
Maîtres secondaires et professeurs . . . . .	24
Autres fonctionnaires de l'Instruction publique . . . . .	4
Instituteurs appartenant à l'enseignement privé . . . . .	13
Personnes étrangères à l'enseignement . . . . .	5
Total . . . . .	<hr/> 106

On peut voir, par cette statistique, que si les instituteurs primaires forment encore aujourd'hui le noyau de notre association — ce dont nous sommes très-heureux — le nombre des membres appartenant à l'enseignement secondaire ou supérieur s'est accru d'une façon notable; et qu'ainsi, la ligne de démarcation entre les premiers et les seconds tend de plus en plus à s'effacer. La fusion est lente à s'opérer; mais nous n'en constatons pas moins avec plaisir ce premier pas vers une union plus intime entre toutes les personnes qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse.

D'autre part, nous tenons à signaler le fait qu'à la suite de conférences données par des professeurs distingués de notre ville, le Société a jugé convenable et utile de leur conférer le titre de membres honoraires, qu'ils ont bien voulu accepter, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils attachent à notre œuvre.

### II.

Au début de la période qui vient de s'écouler, l'attention de votre Comité s'est tout d'abord portée sur l'organisation des séances générales, qu'il s'est efforcé de rendre plus régulières et surtout plus attrayantes. Son but a été d'y amener le plus grand nombre possible de sociétaires, soit en variant les sujets mis à l'étude, soit en facilitant la fréquentation de ces réunions à nos collègues de la campagne.

Les questions successivement introduites et traitées dans nos assemblées ont été dues, pour la plupart, à l'initiation des membres; quelques-unes ont été proposées par le Comité qui s'est toujours inspiré des circonstances du moment pour fixer son choix.

C'est ainsi que les conséquences de la nouvelle loi militaire fédérale au point de vue pédagogique, la discipline dans l'école, l'enseignement des sourds-muets, l'enseignement du français, de l'histoire nationale et de la calligraphie, les exercices ou courses de gymnastique, etc., ont tour à tour

fait l'objet de sérieuses discussions dont nous résumons plus loin les principaux traits.

En vue de permettre à nos collègues éloignés du centre d'assister plus nombreux aux séances, le comité a cru devoir avant tout reprendre la question du congé hebdomadaire. Après une démarche infructueuse tentée auprès du Département de l'instruction publique, pour obtenir de cette autorité que le congé dont il s'agit fût fixé au même jour pour tous les instituteurs, il a voulu néanmoins réunir dans une séance spéciale ceux des régents sociétaires dont le mercredi est jour de congé, et les a invités à exprimer leur avis sur ce point qu'il considérait toujours comme très-important. Les opinions, il est vrai, étaient *divergentes*; mais les objections présentées par quelques-uns en faveur du *statu quo* n'ont pu ébranler la conviction émise par d'autres que l'uniformité, en pareil cas, est au fond ce qu'il y a de plus désirable. Une circulaire adressée ensuite à plusieurs de nos collègues qui ont encore congé le mercredi, n'a malheureusement pas abouti. Il est à regretter que la force des habitudes prises n'ait pu, dans cette affaire, céder le pas aux raisons péremptoires alléguées pour obtenir une modification dès longtemps réclamée. Notre comité a donc dû fixer les séances mensuelles au mercredi et au jeudi alternativement. De plus, il a décidé d'en tenir une à Lancy, le 13 mai, et une autre à Vandœuvres, le 26 août suivant.

Dans le but de fournir à chacun l'occasion de prendre, selon ses aptitudes, une part active aux travaux de la Société, le comité a institué d'une manière définitive des séances dites *littéraires*, consacrées à la lecture de divers travaux, à des récitations, et à l'exécution de morceaux de chant. Deux séances de ce genre, tenues, l'une le 21 janvier et l'autre le 23 juin de l'année courante, ont assez bien réussi pour nous encourager à continuer cet essai, d'autant plus qu'un grand nombre de dames assistantes ont paru satisfaites de cette innovation. Nous recommandons toutefois au nouveau comité d'utiliser les ressources musicales que possède la Société, et d'arriver le plus tôt possible à la formation d'un chœur. Cela existe dans d'autres cantons où l'art d'Orphée n'est pas banni des réunions pédagogiques, qui offrent ainsi un agrément de plus.

Votre comité, sentant que les statuts de la Société n'étaient pas complets, a voulu combler les lacunes qu'ils présentaient et vous a proposé d'en modifier ou d'y ajouter divers articles. Vous avez, dans la séance du 24 février dernier, approuvé ces modifications. Elles ont trait aux relations à entretenir avec d'autres associations pédagogiques, aux conditions d'admission des nouveaux membres, aux réunions à la campagne, qui sont maintenant prévues, aux attributions de l'assemblée générale et du comité, qui ont été étendues et mieux définies; à l'établissement de la bibliothèque et de la fête annuelle; enfin aux discussions, qui sont soumises à un règlement spécial dont la nécessité se faisait vivement sentir. Grâce à ces changements, les comités futurs auront un guide sûr, et les personnes qui seraient désireuses d'entrer dans notre association pourront en connaître mieux le but et l'organisation.

Puisque nous avons parlé de bibliothèque, disons que celle-ci renferme à ce jour un nombre assez considérable d'ouvrages utiles et variés, dont la plupart nous ont été donnés par des amis de l'éducation, et notamment par M. Scheffer, à la générosité duquel nous devons une collection importante de la *Revue des Deux-Mondes*. En outre, le Département de l'Instruction publique a bien voulu, sur notre demande, admettre la Société pédagogique au bénéfice de l'allocation budgétaire en faveur des bibliothèques communales, en nous gratifiant d'un choix de volumes des plus instructifs. Malheureusement, cette bibliothèque n'est pas établie dans des conditions qui puissent permettre aux membres d'en profiter. Jusqu'à présent, malgré des avis réitérés, les livres que nous avons reçus ou achetés sont restés sur les rayons, attendant vainement que la main d'un lecteur vint les en sortir.

Deux questions d'un autre ordre ont occupé votre comité : celle d'une quête faite parmi les membres du corps enseignant en faveur des victimes de la grêle, et celle de la caisse de secours fondée en principe l'année dernière à Saint-Imier. Malgré les nombreuses souscriptions ouvertes pour venir en aide aux personnes frappées par le désastre du 7 juillet, le comité a eu la satisfaction de voir que son appel n'a pas été vain, puisqu'une somme de plus de 200 francs a été versée par ses soins à la caisse de l'Etat. La Société pédagogique genevoise, dans cette circonstance comme lors de la guerre de 1871, a tenu à concourir au soulagement de compatriotes si fortement éprouvés.

Quant au second point, la Société a décidé d'approuver en principe la création d'une caisse de secours destinée à fournir des subsides à nos collègues de la Suisse romande qu'un malheur viendrait à frapper inopinément. A ce sujet, des vœux ont été exprimés et transmis au comité neuchâtelois chargé de poursuivre la réalisation de cette œuvre humanitaire, et il ne nous reste plus qu'à contribuer d'une manière effective à sa prospérité en adhérant aux statuts élaborés récemment et publiés par notre organe *l'Éducateur*. Il est de notre devoir, messieurs, de joindre nos efforts à ceux de nos confédérés pour mener à bien une entreprise qui doit compléter le programme de l'association romande.

En conformité de l'art. 1<sup>er</sup> des statuts, le comité a entretenu quelques rapports, soit avec le comité-directeur de la Société romande au sujet de la loi militaire fédérale, soit avec la Société des instituteurs belges à propos du dernier congrès de Bruxelles. La dépêche adressée de Genève à nos frères de Belgique a été accueillie par eux avec la plus cordiale sympathie, et nous désirons que des rapports plus intimes et plus fréquents s'établissent désormais entre les deux associations.

A l'occasion d'une lettre du président de la *Germania*, concernant le local que cette Société nous loue, une convention régulière a été passée entre les deux parties, et à des conditions très-favorables. Toutefois, votre comité estimant que, dans certains cas, notamment pour des assemblées extraordinaires ou des séances de commissions, il pouvait être utile d'avoir

un autre local, a fait dans ce but auprès du *Cercle populaire*, à Rive, des démarches qui ont pleinement réussi. Il en résulte que la Société pédagogique sera toujours, dans ce cercle comme dans le premier, reçue à bras ouverts.

(A suivre.)



## Le service militaire pour l'instituteur, et l'école de Lucerne.

Le sort en est jeté : en Suisse l'instituteur doit être instructeur. L'article premier de l'organisation militaire de la Confédération suisse établit en principe que *tout Suisse est tenu au service militaire*. Toutefois, d'après l'art. 2, litt. e, « *les instituteurs des écoles publiques peuvent, après avoir pris part à une école de recrues, être dispensés de tout service ultérieur, si les devoirs de leur charge le rendent nécessaire.* » Mais cette espèce d'exemption n'est pas gratuite; l'art. 81 en fixe les conditions : « Les cantons pourvoient à ce que les jeunes gens, dès l'âge de dix ans jusqu'à l'époque de leur sortie de l'école primaire, qu'ils la fréquentent ou non, reçoivent des cours de gymnastique préparatoire au service militaire. — Dans la règle, ces cours sont donnés par les *régents*. Ceux-ci reçoivent, dans les écoles de recrues de la Confédération et dans les écoles normales (séminaires) des cantons, l'instruction nécessaire pour donner cet enseignement. Les cantons pourvoient, en outre, à ce que les exercices préparatoires au service militaire soient suivis par tous les jeunes gens, depuis l'époque de leur sortie de l'école primaire jusqu'à l'âge de vingt ans. »

C'est donc à l'instituteur qu'incombe l'instruction préparatoire des recrues. La partie gymnastique pourra déjà être enseignée aux élèves des écoles, tandis que l'exercice, en général, et le maniement du fusil seront montrés aux jeunes gens de 16 à 20 ans. Ce qui pourrait paraître surprenant, c'est que la majorité des instituteurs suisses ait manifesté le désir de faire du service actif dans l'armée. Dans une assemblée des maîtres d'école de langue allemande tenue à Winterthour en 1874, une grande majorité s'est prononcée en faveur d'une participation de fait et de droit à la défense de la patrie. Les raisons avancées par les orateurs de la Suisse romande, qui voulaient ne pas confondre la caserne et l'école, ne parvinrent pas à calmer les ardeurs guerrières de ces disciples du moins belliqueux des hommes, du vénérable Pestalozzi. M. Daguët parlait à des hommes qui avaient un parti pris et faisaient bon marché de tous les arguments contraires.

Plus tard, pour se justifier, ces Alexandres modernes ont avancé qu'ils avaient agi dans ce sens pour arriver à une augmentation des traitements. D'aucuns assurent qu'ils prétendaient tous passer comme lieutenants et capitaines dans notre armée, et que c'est par ce moyen-là qu'ils entendaient améliorer leur position pécuniaire. Toujours est-il qu'en présence d'un accord si général que celui de Winterthour, les Chambres fédérales ne

purent que ratifier, par la loi du 13 novembre 1874, les vœux du corps enseignant de la Suisse allemande. Il est inutile d'ajouter que dans la Suisse romande l'idée de transformer le maître d'école en soldat n'est pas du tout populaire.

Déjà deux écoles de recrues se sont occupées de l'instruction militaire des instituteurs suisses : la première à Bâle, du 19 juillet au 6 septembre, et la deuxième à Lucerne, du 13 septembre au 30 octobre. L'école de Bâle était essentiellement destinée aux instituteurs de langue allemande, tandis qu'à Lucerne la moitié des recrues parlaient le français ou l'italien.

Lucerne est certainement une ville agréable en été ; mais en automne, elle est presque constamment couverte de brouillards, laissant échapper une pluie fine qui mouille jusqu'aux os. Les montagnes voisines qui se couvrent de neige, aux premiers froids, contribuent aussi à abaisser considérablement la température de la contrée. Ajoutez à cela des rues boueuses formées d'une espèce de glaise dans laquelle les voitures creusent de profondes ornières ; puis au milieu des places, les défoncements du pavé produisant des flaques d'eau noirâtre, et vous pourrez aisément vous imaginer que le soldat instituteur, — qui est obligé de marcher droit devant lui et de nettoyer ses effets lui-même, — n'a pas joui de toutes les félicités qu'il se promettait.

Les premiers jours, le temps était superbe ; chacun croyait que le service ne serait qu'une bagatelle, mais lorsque Jupiter Pluvius se fut mis de la partie, tout changea. Même les matadors de Winterthour baissèrent pavillon, si bien que, lorsque ceux qui croyaient avoir des motifs d'exemption furent priés de s'avancer, plus de soixante sortirent des rangs, tandis qu'il n'y en eut pas vingt de la Suisse romande.

Avec la température, se modifiait aussi l'esprit de la troupe. Quand il faisait beau ou du moins quand il ne pleuvait pas, chacun était gai et disposé à obéir aux ordres des chefs ; mais les officiers ont dû s'apercevoir que par la pluie et le vent, il n'y a personne plus revêche qu'un maître d'école. Le premier dimanche passé à Lucerne ne fut certainement pas consacré à suspendre ses harpes aux saules du rivage ; c'est pourquoi M. le commandant d'école crut introduire, comme calmant, les exercices du dimanche. Mais ce moyen ne lui réussit pas ; malgré ses recommandations, dans le fameux discours d'ouverture, de ne pas faire de la critique dans les journaux, de toutes parts la presse réclama, entre autres le *Vaterland* et le *National*. Vers la fin du service, tout ne marchait plus avec la même facilité, le même entrain que dans les premières semaines, ce qu'il faut attribuer à l'impatience que le jeune soldat avait de revoir ses foyers. De plus, les répétitions continuelles dans certaines parties commençaient à lasser. Ce n'était pourtant pas les matières qui faisaient défaut, car le cours d'instruction militaire porta sur une foule de points importants : l'école du soldat, l'école de compagnie, l'école de bataillon, le service de tirailleurs, la connaissance du fusil, le service de sûreté en marche et au repos,

l'étude du terrain, la gymnastique, la théorie du tir, l'hygiène militaire, les exercices de tir, le code et l'organisation militaires.

L'enseignement des cinq premières branches était du ressort des officiers et des sous-officiers, sous la surveillance des instructeurs, de deuxième classe. A ce sujet, le *Progrès* de Delémont, dans une correspondance, a fait une assez vive critique de la manière d'enseigner. « La *méthode*, a-t-il dit, n'est pas absolument nécessaire dans l'art de laver une gamelle ou de cirer ses bottes, mais toujours est-il que pour certaines manœuvres, même pour certains travaux d'intérieur, une obéissance passive ne suffit pas, et que l'exécution satisfaisante des ordres exige des directions. Celles-ci pourtant nous manquent bien souvent, et cela tient moins à l'ignorance de quelques-uns de nos sous-officiers qu'à leur imprévoyance et à leur peu d'aptitude à enseigner. Ils ont appris machinalement toutes ces choses et ils trouvent tout naturel que nous les apprenions de même. »

Ces observations portent juste; heureusement que messieurs les instructeurs prenaient de temps en temps le commandement de la section ou du peloton, et par leurs explications claires et leur commandement précis, ils mettaient beaucoup d'entrain dans les exercices.

Il faut encore relever ici une accusation d'un correspondant du *National suisse* se plaignant des *expressions peu convenables et des vivacités de langage* dont on se servait pendant l'instruction. Ces allégations ne me paraissent pas très-certaines; jamais il n'y eu de plaintes sous ce rapport dans les compagnies; d'ailleurs la correspondance ci-dessus se ressent un peu du moment d'humeur où elle a été écrite.

La partie la plus intéressante du cours fut certainement le service de sûreté, en marche et au repos. Il est vrai que ce n'est pas un exercice bien attrayant que celui de se coucher à plat ventre, par une pluie battante, au milieu des champs fraîchement labourés, ou derrière les replis d'un terrain détrempe. Mais il fait beau épier l'ennemi, surveiller ses opérations, jeter l'alarme dans une section et se retirer prestement. C'est un plaisir enivrant que de poursuivre son adversaire de colline en colline, de repli en repli de terrain; d'attirer son attention sur un point peu important, et en se jetant dans les grands bois, de le contourner en rampant, puis de l'attaquer avec vivacité et de le rejeter au loin! Et quand le combat est fini, quand le dernier coup de fusil s'est fait entendre, il n'est pas sans charme non plus de voir, officiers et soldats, amis et ennemis, aller tous ensemble cuire la soupe à la lisière d'une forêt, sous les arbres jaunissants d'un verger plantureux. Une fois la besogne faite, la pluie peut tomber à torrents, elle ne peut faire disparaître la gaieté du soldat! Mais aussi malheur au chef qui a fait faire une fausse manœuvre, qui a conduit sa troupe dans des endroits découverts, quand une bonne position était à dix pas! à celui-là on n'épargne pas les coups de langue.

Les environs de Lucerne se prêtent admirablement bien au service de

sûreté. Le terrain y est bosselé, raviné, coupé de petits lacs et d'étangs et et les hauteurs sont couvertes de vastes forêts. Pendant les sept semaines du cours, nous parcourûmes tout le quadrilatère compris entre Meggen, Adligenschwyl, Ebikon à l'est, et Horw, Krienz, Littau à l'ouest. Pour se reconnaître au milieu des bois et des prairies, chaque soldat reçut la feuille 8 de la carte topographique fédérale au  $\frac{1}{1000000}$ .

Les 15 et 16 octobre, une course fut aussi organisée à Küssnacht, à Arth et à Brunnen. Des opérations tactiques se firent de Adligenschwyl à Udligenschwyl, et de Arth à Lowerz sur l'éboulement du Rossberg. Le premier jour, après avoir simulé un mouvement d'attaque, on cantonna à Küssnacht; le deuxième jour on exécuta une retraite aux environs de Goldau.

Les compagnies françaises firent l'étude du terrain sous la direction de MM. le lieutenant-colonel de Réding et le capitaine d'état-major Colombi. Les cours se donnaient le matin; ils étaient écoutés avec plaisir. Aussi à l'examen, M. le colonel divisionnaire exprima-t-il son contentement. L'étude des cartes au  $\frac{1}{250000}$  aura surtout profité aux instituteurs pour l'enseignement méthodique de la géographie au moyen d'excursions dans les environs de la localité.

Un des cours les plus profitables de toute l'école fut sans contredit celui de la gymnastique. Les exercices qu'on nous fit faire sont ceux de l'école de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse. Le cours contient presque exclusivement des exercices libres et d'ordre : mouvements des bras, des jambes, de la tête, du tronc. Les engins employés sont la barre de fer, le saut, la poutre d'appui et les perches. Cet enseignement portera certainement des fruits dans la Suisse romande, où la gymnastique n'est pas encore entrée, comme branche obligatoire, dans les législations scolaires cantonales.

Une bonne idée de l'instructeur en chef fut de faire commander les exercices à tour de rôle par chaque soldat. C'est par ce moyen qu'on peut apprécier l'effet d'un commandement bref et précis : les exercices se font alors avec beaucoup plus de facilité et l'élève n'en est que stimulé davantage.

L'organisation militaire porta principalement sur l'étude de la loi du 13 novembre 1874.

Arrivé à la fin du cours, chaque soldat abandonna certainement de grand cœur la vie de caserne; mais à deux mois de distance on a pourtant de la joie à recueillir ses souvenirs et à revenir par la pensée sur les manœuvres accomplies pendant l'école. Tantôt on se représente faisant les exercices de l'école de tirailleurs sur l'*Allmend*, et l'instructeur trouvant naturellement que, quand une pluie orageuse vous mouille jusqu'aux os, c'est *sain pour la santé*. Tantôt on se rappelle M. le capitaine d'état-major Colombi — le chef aimé du troupier — parlant des patrouilles envoyée à droite et à gauche. Une autre fois on se revoit, par un chaud soleil de septembre, couché sur un repli de terrain, faisant le service d'avant-postes. Et l'on se surprend

à regretter la capote et la tunique, le képi et le mousqueton, tant la vie militaire a d'agrément pour certaines natures.

Mais, dira-t-on, quels avantages positifs avez-vous retirés de votre campagne belliqueuse? Pour l'école, ils ne sont pas nombreux, quoi qu'on en dise, car pour la gymnastique et les exercices militaires, on pourrait arriver à des résultats beaucoup plus décisifs dans les écoles normales. De plus, je crois que le temps n'est pas encore venu où, le dimanche, l'instituteur pourra organiser le service de sûreté avec ses élèves, comme nous le conseillait M. le colonel divisionnaire Mérian, qui ajoutait : « Ils aiment bien cela. »

On a prétendu que les écoles militaires rapprocheraient les instituteurs. Y a-t-il eu tant d'effusions fraternelles entre les compagnies allemandes et les compagnies françaises?

Le côté essentiellement favorable du service militaire concerne la personne même de l'instituteur, dont la santé ne peut que gagner à se voir enlevé pour quelque temps à la poussière des salles d'école. En outre, il a le privilège de voyager à bon compte et d'apprendre par là à connaître un peu sa patrie. Chacun se souviendra longtemps du lac des Quatre-Cantons, du Rütli, du Chemin Creux, de Brunnen, de Flüelen, de Bürglen et de tant d'autres lieux où l'histoire et la légende sont d'accord à placer le berceau de notre Confédération.

H. GOBAT.

---

## CORRESPONDANCE.

---

Lausanne, 25 novembre 1875.

Voici, par ordre de date, quelques faits qui intéressent l'instruction publique dans notre canton.

Le Conseil d'Etat a décidé, il y a quelques mois déjà, de faire donner un cours sur la littérature française aux élèves des écoles normales. Il a chargé de cet enseignement (8 heures par semaine) M. Auguste Vulliet, professeur extraordinaire à l'Académie de Lausanne.

La réunion de la section cantonale a eu lieu à Lausanne le 22 septembre dernier. L'assemblée a entendu un rapport de M. Pelichet, instituteur, sur la question qui a fait l'objet du travail de M. Trolliet, publié déjà dans l'*Educateur*. Ce rapport est actuellement à l'impression; il sera envoyé aux instituteurs et aux diverses autorités scolaires du canton.

Dans cette même réunion, M. Paul Vuillet a donné quelques renseignements sur la situation actuelle de la section vaudoise. Cette situation n'est pas brillante, si l'on en juge par le fait que le comité n'a pu couvrir ses minimales dépenses que par la générosité d'un instituteur anonyme, qui a soldé le déficit des comptes annuels par un don de 80 francs. Un appel

va être adressé par le nouveau Comité à tous les instituteurs vaudois, pour les engager à se grouper de nouveau autour de la société cantonale, en vue d'étudier les questions que soulèvera prochainement la révision de la loi sur l'instruction primaire.

Sur la proposition de M. l'inspecteur Luquiens, l'assemblée a décidé de faire des démarches auprès de la société des instituteurs secondaires, en vue d'arriver à une fusion des deux sociétés. Nous espérons que ces démarches aboutiront, malgré les observations que M. Genillard a cru devoir faire dans l'*Ecole* sur une réunion à laquelle il n'avait pas assisté.

MM. Paul Vulliet et Roland ayant refusé à l'avance de faire partie du nouveau comité cantonal, celui-ci a été composé de MM. *Colomb*, instituteur à Aigle; *Durand*, Elie, à Lausanne; *Pelichet* et *Pelet*, instituteurs à Lausanne, et *Gaillard*, instituteur à Lavigny.

Le Conseil d'Etat vient de réduire considérablement le nombre des conférences. La fréquence de ces réunions a donné lieu à des critiques très-vives et, dans une certaine mesure, justifiées. Les conférences seront dorénavant au nombre de deux, l'une de cercle, l'autre de district. A cette dernière assisteront avec voix consultative MM. les présidents des commissions d'écoles. Une leçon sur un sujet spécial y sera donnée par un professeur désigné par le Département.

Il me reste quelques mots à dire sur le décret concernant l'augmentation des traitements des instituteurs primaires. Le second et dernier débat n'a pas soulevé l'opposition qu'on pouvait redouter; du reste, aucune proposition de confirmation ou de réélection périodique. Battue sur une question d'ajournement, l'opposition s'est abstenue dans le reste de la discussion; ainsi que vous le prédisiez après le premier débat, les adversaires de l'augmentation ont fini par en reconnaître l'urgence et l'équité.

On a pu apprécier dans cette occasion les dispositions bienveillantes et les éminentes qualités du chef du Département de l'Instruction publique, M. le conseiller d'Etat Boiceau. Nous devons aussi une part de reconnaissance à l'ancien chef de ce Département, M. Louis Ruchonnet. Il est certain qu'en augmentant en 1874 les subsides que l'Etat alloue aux communes, il a voulu encourager celles-ci à élever peu à peu les traitements; de là ces augmentations nombreuses annoncées chaque fois avec empressement par les journaux, le *Nouvelliste*, entre autres, et qui ont préparé le Grand Conseil et l'opinion publique à la mesure qui vient d'être adoptée (1).

Lausanne, 24 décembre 1875.

Notre comité croit devoir rectifier la chronique vaudoise publiée dans le dernier numéro de l'*Educateur*.

Vous avez à Lausanne un singulier correspondant. Au mois de mai dernier, il accusait M. Louis Ruchonnet (dont il faisait le chef du Département des finances!) d'être hostile au projet d'augmentation du traitement

(1) L'insertion de cette correspondance a été malheureusement retardée par une circonstance indépendante de la volonté de la rédaction.

des instituteurs primaires ; aujourd'hui, par un excès contraire, il remercie M. Ruchonnet de l'appui que ce magistrat a donné à cette mesure. Or, M. L. Ruchonnet, qui préside actuellement le Grand Conseil, n'a pris, dans l'un comme dans l'autre cas, aucune part à la discussion ! Votre correspondant, en train de distribuer des éloges, oublie de mentionner le chef actuel du Département de l'Instruction, M. Boiceau, qui a plus que tout autre contribué à l'amélioration qui vient d'être réalisée. Cette omission a provoqué chez les instituteurs une véritable indignation. Autre inexactitude : le décret d'augmentation fixe un minimum de 1400 francs ; votre écrivain dit 1500 fr. Enfin, le correspondant lausannois a « vu avec peine l'observation pénible » faite par un journal au sujet de M. Colomb ; nous pouvons vous affirmer qu'aucun journal n'a fait d'observation concernant spécialement M. Colomb.

En douze lignes, votre correspondant a ainsi trouvé moyen d'entasser inexactitudes sur inexactitudes.

Les membres du Comité de la section vaudoise :

G. COLOMB, régent.

E. DURAND.

C. PELICHET.

---

## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

---

PROGRAMME DER KANTONS SCHULE in Zurich, 1875. (Programme de l'école cantonale de Zurich, avec un appendice contenant une étude sur Wallenstein, considéré comme duc souverain du Mecklembourg, par le pro-recteur O. Huntziker. Zürcher et Furrer, Zurich, 1875. 33 pages in 4°.

Ce programme de l'école cantonale de Zurich donne d'utiles renseignements pour la connaissance et la fréquentation de cette école. Un plan d'étude assez détaillé, sans l'être trop, nous initie à la marche des cours de cet établissement remarquable et dont la réputation est bien établie, soit au point de vue philologique et scientifique, soit au point de vue industriel et technique. Ces renseignements sont suivis de notices nécrologiques sur trois membres que le corps enseignant de l'école cantonale a perdus l'année dernière, MM. Hermann Lüning, Henri Vögeli et Henri Spalinger. Voici quelques données empruntées à cette nécrologie :

M. Lüning, Westphalien d'origine, était un de ces savants réfugiés que la persécution des gouvernements allemands qui suivit la révolution de 1830, a donnés à la Suisse, et à Zurich, en particulier, où il enseignait avec une grande distinction, mais aussi avec une sévérité proverbiale, l'histoire, la langue allemande et la littérature ; aussi était-il plus craint qu'aimé. Il ne laissait pas de se détendre quelquefois, comme on eut l'occasion de s'en convaincre au banquet de la grande fête des cadets à Zurich, en 1856, où les récits humoristiques de sa vie d'étudiant charmèrent tous les convives et la jeunesse en particulier, qui ne connaissait de lui que le péda-

gogue exigeant et le rigoureux zélateur de la discipline. M. Lüning est auteur de plusieurs ouvrages très estimés, entre autres d'une grammaire allemande qui en est à sa troisième édition, d'une mythologie du Nord et d'une édition de l'Eddu scandinave.

Le second professeur qu'a perdu l'école cantonale, M. Henri Vögeli, né à Ellikon au canton de Zurich, s'était formé aux études historiques dans les Universités de Berlin, Göttingue et Heidelberg. Mêlé aux luttes politiques et religieuses de son canton, ami des Keller, des Snell, Ulric, les champions du parti radical et straussien, et un moment secrétaire du Grand Conseil, il se retira cependant de la lutte pour se vouer à la science, sans cesser de porter un vif intérêt aux affaires publiques, pendant la crise du Sonderbund et plus tard dans la question de la Révision. La gymnastique partageait sa prédilection avec la science. Par son enseignement plein de vie et le souci de la direction pédagogique de l'école à laquelle il avait voué une sollicitude sincère, il était l'un des principaux soutiens de l'établissement.

Dans le champ des publications historiques, Vögeli s'est fait un nom considérable par ses travaux sur l'histoire générale et l'histoire nationale, où il s'est montré le digne disciple du célèbre et profond auteur de l'histoire des Papes, Léopold Ranke, de Berlin. Nous citerons de lui le premier volume d'une histoire du système politique de l'Europe, depuis la Réformation jusqu'à la Révolution française, et les dissertations sur Hämerlein, sur les traités conclus par la Suisse avec l'étranger, sur la Diète de Ratisbonne en 1530, sous Charles Quint, et une chronique suisse. Membre très actif de la Société des Antiquaires zuricois, il trouvait encore du temps à donner à l'histoire de Hongrie, et se vit appelé à donner des cours au Polytechnicum et à l'Université.

M. Spalinger était un artiste et un professeur de chant distingué, et le Nestor du corps enseignant, par un enseignement de 30 années consécutives.

L'appendice au programme de M. O. Hunziker concerne le fameux Wallenstein, le héros de la guerre de Trente-ans et du drame de Schiller, mais envisagé à un point de vue nouveau et caractéristique, c'est-à-dire comme prince souverain et administrateur d'un Etat, point de vue qui n'avait été qu'indiqué dans l'œuvre magistrale que nous a donnée, sur ce sujet, un grand maître en histoire politique et diplomatique, le froid et profond Léopold Ranke, Albert de Wallenstein ou Waldstein, le gentilhomme aventureux de la Bohême, devenu colonel et duc de Friedland, après les premières campagnes, avait été créé ensuite duc du Mecklembourg, dont on jugeait l'occupation permanente nécessaire au succès des opérations contre le roi de Danemarck battu par Tilly en 1626, mais qui, en 1627, avait réparé ses pertes et donnait de l'inquiétude à l'empereur.

Le gouvernement de Wallenstein dans le Mecklembourg enlevé à ses princes légitimes n'a été qu'éphémère, mais ce court laps de temps a suffi pour nous montrer dans le redoutable capitaine, un gouverneur modèle et plein de sollicitude pour le pays dont l'administration lui avait été confiée. Cons-

tructions, travaux publics, justice, finances, culte, écoles, rien n'échappe au coup d'œil organisateur de cet homme extraordinaire digne d'un meilleur sort. Bien que converti au catholicisme, et l'un des soutiens de la cause, il avait en aversion les Jésuites, comme perturbateurs du repos public : « Je voudrais » que le diable les eût tous enlevés ; je veux les chasser de l'empire. » A ces paroles, M. Hunziker oppose le langage d'un Jésuite lui-même qui, dans une histoire de son ordre publiée en 1759, place Wallenstein parmi les bienfaiteurs de la Compagnie, que le duc cependant, dans une autre missive, accuse d'arrogance et de prétentions qu'il n'est pas d'humeur de supporter. Eloigné de son duché par les événements de la guerre, Wallenstein ne cesse de correspondre avec les fonctionnaires de ce pays sur les objets de l'administration. Mais nous en avons assez dit pour montrer l'importance de la substantielle et curieuse publication de M. O. Hunziker, et pour attirer sur elle l'attention de tous les amis de l'histoire.

A. D.

---

TOINETTE ET LOUSON, par M<sup>lle</sup> Eudoxie Dupuis. — LA FAMILLE DU MEUNIER, par la même. Delagrave, rue des écoles, 58. Paris, 1875.

Ce sont de charmantes petites histoires pour les enfants et que les grandes personnes peuvent lire aussi avec plaisir comme nous l'avons fait nous-même. Une morale pure, naturelle, les qualités et les défauts de la vie réelle, de nobles caractères à côté d'autres qui le sont moins ou ne le sont pas du tout, des situations vraies, un style simple et vif cependant, tout à fait à la portée de l'enfance, voilà ce que nous aimons et louons dans les bons et attrayants petits livres de mademoiselle Dupuis. Il y a là une saine nourriture pour l'esprit et le cœur de la jeunesse. Ces deux petits volumes ont leur place marquée dans une bibliothèque accessible aux enfants de 9 à 14 ans.

---

Villa Bois-Cerf, sous Lausanne, le 2 janvier 1876.

## APPEL

### A la générosité de nos jeunes compatriotes.

« Eh ! qui n'a pas pleuré quelque perte sensible ? » (1). — L'arbre de Noël, qui nous dit tant de choses réjouissantes, est devenu naguère un arbre de *deuil* pour les paisibles habitants du village d'Hellikon dans le district de Rheinfelden. Son bâtiment d'école à deux étages, avec de blanches façades et un clocheton, vient de s'effondrer en grande partie...

Dans cet édifice de construction moderne, le régent et sa sœur, aidés de personnes amies des enfants, avaient dressé un arbre de Noël pour la jeunesse de l'école. Vers 6 heures du soir, toute la bande joyeuse s'empressait d'affluer au rendez-vous.

(1) Delille.

Le vestibule, les deux escaliers et les corridors des deux étages étaient remplis de curieux, sans compter les 110 enfants de l'école, lorsque le régent se fit jour avec peine au milieu de cette foule de trois cents personnes environ, afin d'ouvrir la salle du second étage qui avait été destinée à la fête. Il venait à peine d'introduire la clé dans la serrure, lorsque subitement, avec grand bruit et grand fracas, se fit entendre un effroyable craquement, suivi de cris d'épouvante : un instant après corridors, escaliers, vestibule ne formaient plus qu'un affreux amas de décombres, au milieu desquels étaient entassées toutes les personnes qui se trouvaient sur l'escalier et dans le vestibule.

La maîtresse-poutre qui supportait l'un des corridors du second étage était en mauvais état ; elle céda sous le poids des personnes qui se trouvaient dans ce corridor et qui furent précipitées pêle-mêle avec des matériaux au premier étage. Celui-ci naturellement s'effondra à son tour, ainsi que l'escalier, et toute cette ruine finit par s'abattre sur les victimes entassées dans le vestibule.

Sous les décombres gisaient confusément les morts, les blessés et les gens restés sains et saufs ; ces derniers frappés de stupeur étaient comme paralysés, et dans l'impossibilité de se tirer par eux-mêmes de leur affreuse position. La place ressemblait en petit à un champ de bataille, et la pâle lueur des lanternes, à l'aide desquelles on cherchait à reconnaître les traits décomposés des malheureux, rendait plus lugubre encore le deuil de cette scène effroyable.

D'après les renseignements officiels, 74 personnes sont restées mortes sur la place (dont 66 d'Hellikon et 8 de Wegenstetten, village voisin) ; en outre on compte 36 à 40 blessés. Parmi les morts se trouvent, pour Hellikon, 2 hommes mariés, 14 femmes jeunes en général, dont chacune avait avec elle un ou plusieurs enfants en bas âge, 25 enfants et 20 jeunes gens, tant garçons que filles, la fleur de la jeunesse du village, toute une génération. Pour Wegenstetten, 1 femme, 4 jeunes garçons de 14 à 16 ans. Il n'est pas une des maisons qui ne compte au moins un mort ou un blessé. — Depuis l'éroulement du tunnel du Hauenstein, il n'y a pas eu en Suisse de malheur de nature à causer une sensation pareille à celle qu'a produite la catastrophe d'Hellikon.

Ames compatissantes ! après avoir soulagé, par votre générosité, les maux de *quatre-vingt mille* victimes de la guerre franco-allemande, qui ont connu vos bienfaits et s'en souviennent, ne diminuerez-vous pas aussi les infortunes de la veuve, de l'orphelin et du père de famille privés de leur soutien ?

Prenez encore l'initiative d'une souscription en faveur de vos malheureux compatriotes, qui viennent de perdre tout ce qu'ils avaient de plus cher au monde. — Jamais meilleure occasion ne s'est offerte pour exercer la charité !

M. Villommet, instituteur à Neuchâtel, caissier du Comité de secours pour les instituteurs malheureux, recevra avec reconnaissance tous les dons que l'on voudra bien lui remettre, pour adoucir les souffrances de ceux qui, sur une population de 700 âmes, viennent d'inhumer en quelques jours 77 personnes, surtout des enfants, la joie de leur famille.

Georges VERENET.

---

*Le Rédacteur en chef* : A. DAGUET.